



**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

## > PRESTATIONS FORMALITES CFE

### VOUS SOUHAITEZ...

Procéder à la création, la modification ou la cessation de votre entreprise individuelle ou sous forme sociétaire.

La Chambre d'agriculture est un guichet unique facilitant et simplifiant l'ensemble de ces formalités.

### QUI EST CONCERNÉ ?

Les entreprises agricoles.

## NOUS VOUS PROPOSONS

Une prestation complémentaire au service public permettant aux agriculteurs de bénéficier de services supplémentaires :

- ◆ Accueil personnalisé et diagnostic du dossier,
- ◆ Aide au remplissage
- ◆ Information sur les renseignements à fournir
- ◆ Contrôle de la conformité de l'imprimé rempli
- ◆ Transmission des documents aux partenaires destinataires (notamment pour permettre l'obtention de l'ACCRES)

La chambre d'agriculture vérifie également:

- ◆ La déclaration et la situation de l'entreprise
- ◆ Les pièces justificatives et les renseignements fournis
- ◆ La déclaration et les pièces justificatives

La Chambre d'agriculture informe en cas de dossier incomplet ou comportant des incohérences.



- ▶ Compétences pluridisciplinaires dans le domaine juridique et fiscal.
- ▶ Capacité à accompagner les entreprises.



### VOS CONSEILLERS RÉFÉRENTS

**Marie-Laure MELIS**, 03 44 11 44 23  
(personne physique)

**Corinne DAUNAY** 03 44 11 44 16

**Elise LEMAIRE**, 03 44 11 44 25  
(personne morale)